

EN SUPPLEMENT: TEKHNÉ

LA CITE

ARCHITECTURE

URBANISME

ART PUBLIC

**REVUE
MENSU
ELLE D'
INFORMA
TION ET
DE TECH
NIQUE**

N° 9 - 1929 - PRIX : 4 FRS

LA CITE

REVUE MENSUELLE BELGE
D'ARCHITECTURE, D'URBA-
NISME, ET D'ART PUBLIC

& TEKHNE

SUPPLÉMENT D'INFORMA-
TION ET DE TECHNIQUE

**Organe de la Société Belge des Urbanistes
et Architectes Modernistes (S. B. U. A. M.)**

SIÈGE DE LA REVUE : BRUXELLES, 10, PL. LOIX

DIRECTEUR-ADMINISTRATEUR : R. VERWILGHEN, ING. C. C.

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : ÉMILE HENVAUX

RÉDACTEURS : J. DE LIGNE, architecte, Bruxelles - J. J.

EGGERICKX, architecte, Bruxelles - H. HOSTE, architecte,

Bruges - L. VAN DER SWAELMEN, architecte-paysagiste-

urbaniste, Bruxelles - J. M. VAN HARDEVELD, Amsterdam.

**Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de
leurs articles. - Il sera rendu compte dans "LA CITÉ" de tout
ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la revue.**

ABONNEMENTS : Belgique : 35 francs. Étranger :

50 francs ou 10 belgas. - Le numéro : 4 francs.

Compte Chèques Postaux revue "LA CITÉ" N° 166.21.

Pour la vente au numéro, s'adresser exclusivement aux librairies

Dépôt principal : Librairie LAMERTIN, Coudenberg, 50-62, Bruxelles.

TEKHNE

SUPPLÉMENT MENSUEL D'INFORMATION & DE TECHNIQUE

DEUXIÈME ANNÉE (NOUVELLE SÉRIE) - 1929. - NUMÉRO 9

A PROPOS D'ACCIDENTS

L'effrayante série des effondrements s'est-elle enfin close? Voici encore que les journaux nous apprennent un nouvel accident arrivé à Angers le 25 décembre, l'écroulement, pendant la construction, d'un hangar dépendant de l'école de cavalerie. Sept morts et plusieurs blessés, tel est le bilan de ce nouveau sinistre. Les renseignements provenant de l'enquête, font jusqu'à présent défaut, pour permettre d'analyser les causes de l'accident.

Il en fut d'ailleurs à peu près de même pour les écroulements de Vincennes et de Paris (rue Quentin-Bauchart), au sujet desquels on s'est plus préoccupé de conclusions générales se rapportant aux réglementations professionnelles, que d'enseignements techniques à tirer de ces accidents.

Au contraire, en ce qui concerne les deux écroulements de Prague (octobre dernier) les enquêtes menées par d'éminents spécialistes, les rapports publiés après les examens approfondis des calculs, des plans et des matériaux employés et mis en œuvre, ont permis de tirer d'intéressantes conclusions qui seront utiles aux constructeurs.

Nous empruntons à l'article de l'ingénieur Dr P. Abeles (Vienne), et paru dans la revue francfortoise « Stein, Holz, Eisen », les indications suivantes :

« Le bâtiment qui s'écroula à Prague le

9 octobre dernier, était achevé en son gros-œuvre. Il était destiné à abriter des bureaux de firmes commerciales, et avait été exécuté sous forme d'une grande carcasse en béton armé, avec remplissage en briques entre les piliers. L'immeuble s'élevait à 5 étages au-dessus du niveau de la rue, et avait deux étages de caves.

» Pour juger équitablement des causes de l'accident il faut rappeler tout d'abord que la loi tchèque pour le développement de la construction, accorde l'exemption d'impôt pour plusieurs années aux bâtiments terminés avant la fin de l'année 1928. Il résulte de ceci que Prague, la ville la plus active de Tchéco-Slovaquie tant au point de vue commercial, industriel, qu'administratif, connaît, par son actuel développement, une fièvre de construction à laquelle ne peuvent faire face ni les firmes de l'industrie du bâtiment ni les services de contrôle; de même les firmes de matériaux ne peuvent venir à bout des commandes. On conçoit que dans une telle situation les abus soient aisés à commettre, et parmi ceux-ci, ceux qu'il faut dénoncer avant tout sont les travaux entrepris à rabais, et les exécutions négligées, menées par des firmes tout à fait incompétentes en béton armé. C'est ainsi que la firme qui entreprit l'immeuble écroulé, n'avait jusqu'alors exécuté que des travaux courants en

maçonnerie ordinaire avec, seulement, les planchers d'étage en béton armé. L'accident semble avoir été provoqué par le fléchissement d'un pilier d'angle situé dans les caves et non suffisamment durci. Il est étonnant qu'on n'ait pu prévoir le désastre, car il est certain que le pilier en question laissait voir, plusieurs heures avant sa rupture, de larges fissures. C'est donc à une surveillance négligente de la construction qu'il faut attribuer l'accident, surveillance de la part des dirigeants aussi bien que de la part de la police du bâtiment, laquelle était surchargée de travaux. En outre le chef d'entreprise a déclaré qu'un ciment très médiocre avait été utilisé pour les étages inférieurs; ce ciment, assurant une prise insuffisante, provenait d'une firme secondaire, les grandes industries étant débordées de commandes.

En résumé, d'après les examens de spécialistes (les professeurs Gessner et Nowrak, de Prague, et les ingénieurs Herzka, Hempel et Petry), les causes techniques de l'accident furent : irrégularité du béton, par suite d'un mauvais mélange et d'un malaxage insuffisant; mauvais enrobage des armatures, le calcul de celles-ci étant fautif; on n'avait pas pris soin de relier entre eux, par des armatures transversales, les piliers de béton d'un étage; enfin les fondations furent insuffisantes, dans un sol fait de sable mouvant.

Le second écoulement qui eut lieu à Prague, se produisit le 11 octobre dernier. Ce fut celui d'un immeuble en briques, entièrement terminé, et qui devait composer la partie centrale d'un ensemble de trois bâtiments. On doit attribuer les causes de l'accident à l'emploi d'un mauvais mortier, à un ancrage des murs insuffisant, comme aussi à des prévisions erronées.

L'immeuble écroulé à Vincennes, ainsi qu'on sait, était un bâtiment métallique à planchers d'étage en béton armé; quant à celui qui s'effondra à Paris, dans le voisinage des Champs-Élysées, c'était une construction entièrement en béton armé.

L'ingénieur Abeles termine son examen en signifiant qu'il serait déplacé d'user de ces accidents pour mener campagne en faveur de l'une des deux méthodes de cons-

truction : le béton armé ou la construction métallique et de conclure au détriment de l'autre. Recherchant quelques principes généraux issus des enseignements qu'offrent les accidents récents, le même fait remarquer, avec le D^r Emperger (Vienne), que la grande majorité des accidents de ce genre se produisent en automne, à l'ouverture de la saison froide.

Pour résumer les causes d'ordre interne, qui peuvent généralement provoquer les effondrements, on peut classer ainsi : 1^o erreurs dans l'établissement des calculs de statique; 2^o erreurs dans le dessin des plans et l'exécution; 3^o exécution défectueuse. En outre, l'importance des pièces (piliers, colonnes) chargées debout est capitale, et trop souvent ces pièces ne reçoivent pas plus de soin que les planchers.

Tout autres ont été les préoccupations, en France, à la suite des écroulements dont nous parlons ci-dessous. Citons entre autres la revue « La Construction Moderne », qui a publié de nombreux avis émanant d'architectes français. Nous faisons choix parmi les plus caractéristiques, que nous résumons ci-après :

M. G. R. admet qu'il faille réglementer la profession d'architecte, mais, dit-il, « c'est notre capacité de constructeur et non d'artiste qui doit être réglementée dans l'intérêt de la sécurité publique; elle ne peut l'être que par un examen technique, passé devant des techniciens, à l'entrée de notre profession. »

M. G. Lefol, architecte de la ville de Paris, déclare qu'il faut apprendre aux élèves de l'École des Beaux-Arts à calculer. « Combien d'élèves m'ont affirmé, dit-il, être dans l'incapacité de déterminer la section d'une solive, en bois ou en acier, à plus forte raison, la section d'un élément de béton armé. »

M. J. M. ne croit pas que « l'affiliation à une société professionnelle constitue une garantie suffisante de capacité technique ».

M. G. G. écrit : « Un bon constructeur pourra toujours construire un immeuble solide, toute question d'ordre artistique mise à part, s'il a des connaissances techniques

suffisantes, c'est-à-dire, disons le mot, des connaissances d'ingénieur. Inversement, malgré un ou plusieurs architectes, un entrepreneur incapable, ou imprudent, ou non consciencieux, pourra toujours saboter une construction. »

M. J. L. est adversaire de toute réforme: « Réglementation de la seule profession des architectes, après Vincennes : peut-être..., mais après Paris : pourquoi? C'est toutes les professions du bâtiment qu'il faut réglementer et alors le problème nous dépasse singulièrement. »

M. M. L. à son tour écrit : « Soyons modestes, mes chers confrères, ni les uns ni les autres nous ne sommes à l'abri de pareilles épreuves et plus d'un de nos maîtres est passé par là. En nous faisant une plateforme des revendications professionnelles de l'accident de Vincennes, nous avons été un peu loin et surtout un peu vite. »

UNE MAISON - UN PALAIS

LE NOUVEAU LIVRE DE LE CORBUSIER « Une Maison-Un Palais. (A la recherche d'une unité architecture) » a été publié dans la Collection de « L'Esprit Nouveau ». Voici ce qu'écrivit à propos de cet ouvrage, qui a trait à l'aventure de Genève, M. Maurice Barret, dans « Monde » (Paris) :

« En 1926, les peuples réunis en une Société des Nations, ouvrent solennellement dans le monde entier un concours pour la construction d'un « Palais des Nations ». Ils vont organiser l'après-guerre sous le signe de la paix et de l'esprit nouveau.

« Un palais pour hommes sans perruques c'est peut-être la maison-type. Perfection même de notre temps : la maison-palais.

« C'est ainsi que MM. Le Corbusier et Pierre Jeanneret — hommes neufs — dont on ignore trop l'effort prodigieux en faveur d'une architecture vivante — s'inscrivirent à cet extraordinaire concours.

« Le problème? Ils l'avaient posé les pre-

Enfin, le Conseil municipal de Paris, après avoir discuté les moyens d'éviter à l'avenir les écroulements d'immeubles en ciment armé, a émis le vœu suivant: « que la législation destinée à assurer à l'avenir la surveillance des immeubles en construction, s'inspire des considérations suivantes :

» L'autorisation de bâtir devrait être délivrée à l'avenir, non pas seulement sur présentation des plans, mais sur présentation aussi de tous les calculs justificatifs pour le gros-œuvre : plans et calculs justificatifs devraient être signés et contresignés par un architecte affilié à l'une des grandes associations reconnues par l'Etat; le contrôle des constructions en cours devrait être assuré par des associations de techniciens, ingénieurs, agréés par l'Administration sans attribut d'aucun monopole et analogue au bureau « Veritas » des constructions maritimes et aéronautiques ou à l'association des propriétaires d'appareils à vapeur. »

miers depuis longtemps. « La maison est une machine à habiter. »

» La technique. Ils en avaient donné des preuves éloquentes (citée-jardin à Stuttgart, à Pessac (Bordeaux), Villa à Garches, etc.). Le ciment armé.

» Le ciment armé : triomphe de la géométrie. Exacte relation des causes à effets. Calcul pur de la différenciation par l'ordre de l'utile et de l'inutile, de l'essentiel et du superflu.

» Il faudrait tout un film pour faire dérouler les plans, coupes, élévations, perspectives du projet Le Corbusier et P. Jeanneret. Nous avons pu les voir dans leurs infimes détails.

» Entre leurs mains le Palais des Nations est devenu un « organisme » clair, d'une idéale précision. Par la vérité de ses besoins intelligemment étudiés cet organisme atteint la pureté et la dignité d'un type.

» Un palais-moderne. Cristal. »

« Entre mille intentions nous avons spécialement noté les deux points suivants :

» **Le toit-jardin.** — Il n'y a pas de toiture. L'homme vérifie ses rêves séculaires et monte sur le toit de la maison. Immense toit suspendu avec restaurant, jardins, promenoirs. Du haut du Toit-Jardin le tête-à-tête le plus grandiose que la nature puisse offrir: les chaînes des Alpes et du Jura. Le Mont-Blanc et plus près Genève et son lac. Toit-Jardin, belvédère unique au monde, où les haines pouvaient à jamais cesser. Toit-Jardin où les cœurs les plus racornis subissent encore (c'est un destin) les prestiges de ce site prodigieux. De telles émotions prédisposent l'âme, peut-être même l'âme de la diplomatie.

» **Le Palais sur pilotis.** — Le sol n'est pas bouleversé. Le béton armé nous a doté des pilotis. La maison s'élève loin du sol, à l'air libre. Le jardin, ses pelouses, ses frondaisons passent sous la maison. Les automobiles y circulent et s'y rangent. Le plan libre devient « normal ». La maison n'a pas de derrière. Ses façades sont d'immenses murs de glace. Le paysage coule à l'intérieur avec ses ar-

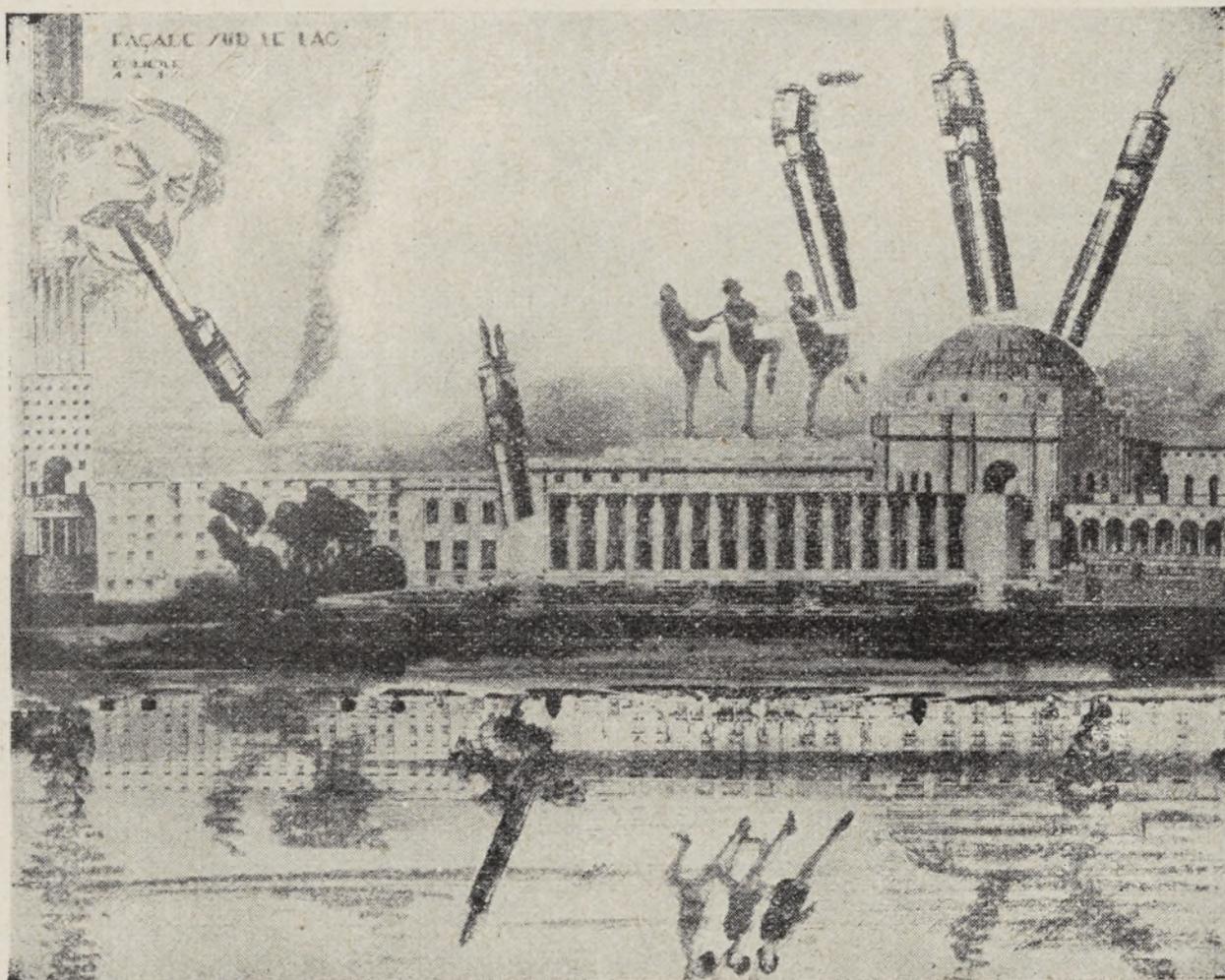
bres, ses fleurs. Il n'y a pas une demi-centimètre cube qui ne soit inondé de soleil. C'est l'apothéose de la lumière. Elle baigne et réchauffe le cœur des hommes. »

« Hélas! Les gratte-ciel de Manhattan sont élevés eux aussi sur pilotis de fer. Mais, on les encercle après coup avec des murs de parade. Et les Nations pensèrent qu'un palais pour être digne devait avoir des murs de forteresse.

» Il faut en imposer aux peuples. Ce qui est clair est loyal. Ce qui est loyal est infalsifiable. On en saisit trop vite l'intention. On en comprend trop tôt les oragnes. Les masses productrices ne doivent point comprendre. Alors, pour les empêcher de « sentir », les Nations puisèrent dans le fumier des Académies. »

« Et les Nations mobilisèrent les Académies qui envoyèrent à Genève des kilomètres de pilastres, frontons, corniches, dômes, coupoles, lucarnes, charpentes, bois, ardoises et tout l'arsenal des défroques dont se servaient les rois pour en imposer aux paysans : masques, ornements statues.

» Feux d'artifices pour grands enfants. La



Cette composition, conçue à la gloire de MM. Nénot et consorts, et de leurs amis les politiciens, a paru dans plus d'une revue à l'étranger.

Il paraît que l'accord est fait actuellement entre les architectes choisis par le jury. On passerait donc à la réalisation.

*Tant pis pour les nations!
Tant pis pour la S. D. N. !
L'esprit nouveau progresse toujours, en dépit des « combines » politiques, malgré les jurys impuissants ou réactionnaires...*

Des architectes ont fait leur devoir. D'autres, pourtant, auraient la conscience moins tranquille...

prétention tord ses décors sur des palais de plâtre doré. Le « Palais des Nations n'est plus une machine à travailler, c'est un mausolée infiniment triste, représentatif de la décadence d'impérialismes malades. »

« Ainsi, le jury du « Palais des Nations », alimenté par la passion des gouvernements, dans un sursaut s'est raccroché aux lambris dorés du passé.

» Le projet Le Corbusier et Pierre Jeanneret — quoique désigné et accepté par le jury des techniciens et des professionnels — ne sera pas construit.

« Votre Palais est une usine, ce n'est pas de l'architecture. »

» M. Nenot, Prix de Rome, membre de l'Institut, président du Salon des Artistes Français, aidé d'architectes à bavettes, de décorateurs tuberculeux, d'esthéticiens aveugles, va pouvoir déguster la charogne de ses élucubrations décoratives à l'ombre de la première époque machiniste.

» Le jury du Palais des Nations en a décidé ainsi. L'Institut et l'École des Beaux-Arts triomphent. »

M A T E R I A U X N O U V E A U X

L'ISOLEMENT DE LA CHALEUR PAR LE CELOTEX

(Communiqué par « Celotex »)

Bien qu'il se soit posé dès l'apparition de l'homme sur la terre, le problème du chauffage artificiel est un de ceux qui ont résisté le plus longtemps à l'emprise de la science. Il n'y a pas bien longtemps, en effet, on se contentait encore, pour obtenir dans les habitations une température suffisante, d'installer un nombre assez grand de foyers et d'y brûler du combustible en quantité variable d'après les besoins. On pensait d'ailleurs que la chaleur s'échappait principalement par les portes et les fenêtres ouvertes, les fentes et les crevasses. L'idée ne venait pas de prendre en considération la perméabilité thermique des murs, des plafonds et des toits. Ce n'est pas cependant que la notion d'isolement fût inconnue; elle est au contraire à peu près aussi vieille que l'humanité, mais elle restait vague et mal utilisée, et se traduisait presque exclusivement par une augmentation purement empirique des épaisseurs. Une telle erreur de la technique est véritablement paradoxale, car peu de questions sont susceptibles d'être résolues avec autant de certitude scientifique. Non seulement on sait à l'heure actuelle que les matériaux de construction habituels laissent

fuir très rapidement la chaleur, mais on peut évaluer les fuites en nombres très précis et par conséquent traiter tout le problème du chauffage avec une remarquable exactitude. En particulier les avantages de l'isolement apparaissent ainsi dans toute leur signification. Il suffit d'ajouter à la résistance thermique presque négligeable d'un mur et de comparer les résultats. Même lorsqu'on est prévenu, on ne manque pas d'être étonné des différences constatées.

En réalité les données du calcul sont peu nombreuses : ce sont les coefficients de conductibilité des divers matériaux employés et de la substance isolante. Elles se déterminent expérimentalement. Du reste, elles s'expliquent très simplement par la théorie mécanique de la chaleur, laquelle permet même de déterminer le principe structural d'un isolant réellement efficace.

On sait que la chaleur n'est pas une substance physique mais un mode de mouvement. Un corps chaud est celui dont les molécules sont animées d'un mouvement vibratoire extrêmement rapide, imperceptible à l'œil et dont la fréquence détermine précisément la température. Les variations dans le mouvement des molécules, conditionnées par l'augmentation ou la diminution de la température, se transmettent de proche en

proche aux molécules voisines. Seulement, cette transmission s'effectue plus ou moins vite selon la nature et l'état du corps considéré. De fait, on explique en physique que les molécules jouissent, les unes par rapport aux autres, d'une liberté plus ou moins grande suivant que le corps est gazeux, liquide ou solide. En d'autres termes, elles sont plus éloignées dans les gaz que dans les liquides, et dans les liquides que dans les solides. Il en résulte que plus elles sont serrées, plus elles sont compactes, mieux elles obéissent aux vibrations voisines et plus rapidement elles transmettent la chaleur. Ainsi, les métaux et parmi eux les plus denses et les moins fusibles, comme l'or et le platine, sont les meilleurs conducteurs, tandis que, au contraire, le verre, le soufre, les résines et les substances textiles sont des substances de forte résistance. Il doit s'ensuivre, et c'est parfaitement exact, que les liquides et surtout les gaz sont de mauvais conducteurs.

L'air est donc un isolant. Aussi a-t-on cru pouvoir résoudre le problème de l'isolement thermique en ménageant dans les murs, les cloisons, les plafonds et les toits des matelas d'air d'une certaine épaisseur. Cette solution serait efficace en effet si la chaleur ne se transmettait dans les fluides que par contact entre molécules immédiatement voisines, c'est-à-dire par conduction. En réalité, le phénomène est plus complexe. Tous les expérimentateurs savent combien il est difficile d'étudier les lois de la conduction dans les fluides. C'est que en même temps que les molécules transmettent à la ronde leurs vibrations, la masse du fluide qui se trouve au contact de la source de chaleur s'échauffe, devient moins dense que les couches supérieures et prend, en conséquence, un mouvement ascensionnel. Il y a donc là un transport supplémentaire de chaleur qui a pour véhicule, non plus la vibration des molécules, mais la masse même du fluide. On l'appelle la convection.

Courant de conduction et courant de convection s'ajoutent exactement, et le second diminue la résistance du fluide au passage de la chaleur. Tel est effectivement l'incon-

véniement des matelas d'air : le gaz n'y conserve pas sa grande résistance spécifique parce qu'il est doué de mouvement.

La théorie mécanique dit bien que les gaz sont mauvais conducteurs; mais il s'agit de fluides immobiles. Or, sous n'importe quel volume appréciable, l'air tend à circuler dès qu'il se produit, dans sa masse, des différences de température. Heureusement, il existe un moyen d'utiliser sa faible conductibilité : il suffit de le réduire en une infinité de particules tellement petites qu'il ne puisse plus s'y produire le plus petit mouvement et d'enfermer chacune de ces particules dans une cellule parfaitement close.

C'est le principe qui a été réalisé dans le Celotex. Fait de fibres de canne à sucre agglomérées par un procédé de feutrage, le Celotex renferme aussi bien dans les fibres elles-mêmes que dans leurs interstices des myriades de cellules infinitésimales d'air immobile, parfaitement séparées les unes des autres et trop petites pour qu'elles soient le siège de courants de convection. Il est à noter, au surplus, que la suppression de ceux-ci n'entraîne nullement une augmentation de la conduction. Les quantités de chaleur qui s'écoulent par les différentes voies sont indépendantes les unes des autres, et la fermeture de l'une des voies par l'interposition d'une substance quelconque correspond à l'introduction d'une résistance bien déterminée.

Il importe d'ailleurs pour la résolution rationnelle des problèmes techniques, que cette résistance soit constante pour un produit donné. Il faut que l'on puisse évaluer avec certitude les effets de l'isolant et en calculer d'avance la quantité nécessaire. En un mot, il faut que son coefficient de conductibilité soit variable et déterminé avec précision. A cette condition, le Celotex satisfait aussi parfaitement que possible. La texture est homogène et uniforme; il n'en existe qu'une seule qualité dont les caractères thermiques ont fait l'objet des études les plus minutieuses, de telle manière qu'ils interviennent comme des constantes dans les calculs de construction et de chauffage.

L'ASSOCIATION BELGE DE STANDARDISATION nous transmet la note suivante :

« L'Association Belge de Standardisation met à l'enquête publique, jusqu'au 28 février 1929, un projet de texte révisé de ses « Instructions relatives aux Ouvrages en Béton armé ».

» Publiées en 1922 sous la forme du Rapport n° 15, puis en 1923 en une brochure contenant des notes explicatives, les Instructions ont suscité un intérêt marqué de la part du public technique et il est devenu de pratique courante de s'y référer dans les cahiers des charges.

» Une telle faveur n'est durable, cependant, que si le travail qui en est l'objet est modifié au fur et à mesure que la technique évolue et que les applications pratiques mettent en lumière les imperfections ou les insuffisances du texte primitif.

» C'est dans cet esprit que l'« ABS » a entrepris la révision de son travail de 1922. En plus de la correction attentive du texte des « Instructions », il importait de tenir compte de l'évolution assez profonde de la technique du béton armé et qui est due à trois causes principales : l'amélioration de la qualité des ciments et la fabrication devenue courante des ciments à durcissement rapide et à haute résistance, une connaissance plus approfondie des relations entre la composition des bétons et leurs propriétés physiques, enfin la fréquence plus grande des relations entre le chantier et le laboratoire.

» En plus des corrections de détail, les modifications essentielles ont porté sur les articles 2, 6, 19 et 32. Un article 15bis, relatif aux colonnes, et trois annexes nouvelles ont été introduits dans le texte primitif.

» Ces modifications ne sont pas les seules qu'il serait souhaitable d'apporter au texte

de 1922, mais les autres réclament une étude approfondie et il devenait urgent de publier une nouvelle édition pour satisfaire aux demandes de plus en plus fréquentes.

» La Commission technique de l'« ABS » a travaillé durant toute l'année 1928 à perfectionner son premier travail; elle publie aujourd'hui un texte déjà beaucoup meilleur que celui de 1922, mais elle continue ses travaux en vue d'une seconde révision qui portera sur les questions complexes qui ont été provisoirement réservées.

» Un exemplaire du projet mis à l'enquête publique sera envoyé à toute personne qui versera la somme de 2 francs au compte chèques postaux n° 218,55 de M. Gustave L. Gérard, à Bruxelles. »

O R G A N I S M E S

S. C. A. B. — Composition pour l'année 1929 du Comité Directeur de la Société Centrale (assemblée générale du 18 décembre 1928) :

Président : Joseph Van Neck; 1^{er} Vice-Président : Albert Roosenboom; 2^e Vice-Président : Pierre Devos; Secrétaire : Georges Hendrickx; Secrétaire-adjoint : Henri Profiter; Trésorier : Frans Neiryneck; Bibliothécaire : Paul Le Bon; Conseillers : Gustave Maukels, président du Comité de Défense Juridique; Adolphe Puissant, président du Comité du Tracé des Villes; Jean De Ligne, directeur de l'« Emulation »; Edouard Pelseneer, président du Comité des Matériaux; Van Montfort, président du Comité Colonial; James Allard; Ernest Chaineux; Léon David; Jules Ghobert; Alfred Minner; Ernest Nisoli; Conseillers-suppléants : Albert Callewaert; S. Mayné.

S. R. A. A. (Société Royale des Architectes d'Anvers). — Union Professionnelle. Fondée en 1848. Direction pour 1929 :

Président : M. G. De Ridder; 1^{er} Vice-Président : M. J. De Braey; 2^e Vice-Président : M. W. Van Kuyck; Secrétaire : M. F. Dermond, rue du Péage, 29, Anvers; 2^e secrétaire : M. H. Claes; Trésorier : M. F. Bollekens; Bibliothécaire : M. L. De Mol; Bibliothécaire-adjoint : M. L. Stynen.

C O N C O U R S

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE: CONCOURS 1928.

— Les concours organisés par la S. C. A. B. en 1928 ont donné les résultats suivants :

Concours de relevé : 1^{er} prix, 1,000 fr., M. Dhuique, de Bruxelles; 2^e prix, 800 fr., G. Segers, de Malines; 3^e prix, 200 fr., L. Van Aerde, de Malines.

Concours d'esquisse : 1^{er} prix, 300 fr., P. Etienne, de Liège.

Concours de la Société Granitière du Nord : 1^{er} prix, 600 fr., M. Van Kriekinghe, de Bruxelles; 2^e prix, 500 fr., B. Christiaens, d'Ostende; 3^e prix, 400 fr., P. Etienne, de Liège.

■

PRIX D'ARCHITECTURE ANNUEL VAN DE VEN (2^e année). — Non contente d'avoir créé, pour le développement du mouvement architectural moderne en Belgique, un prix annuel d'architecture, la firme E. J. Van de Ven vient de doubler la somme qu'elle avait allouée l'an dernier pour la récompense des lauréats. C'est donc dix mille francs qu'a mis à la disposition du jury la générosité des Etablissements Van de Ven, pour le prix de l'année 1929.

Voici le message personnel qu'ont adressé à tous les architectes de Belgique à l'occasion

de la publication des statuts du prix d'architecture, les Etablissements E. J. Van de Ven:

« Messieurs,

» En créant le prix annuel dont vous venez de lire les statuts, nous vous prions de ne voir dans notre initiative aucun but publicitaire en faveur de certains produits ou des affaires dans lesquelles nous pourrions être intéressés. S'il s'agissait de faire de la publicité, nous n'hésiterions pas à adopter des moyens plus directs et plus... rémunérateurs. Nous n'aimerions pas en tous cas, sous le couvert d'une initiative qui pourrait paraître généreuse, cacher un visage hypocrite, déclarant poursuivre un but désintéressé et même empreint d'un certain idéal, alors que le but visé ne serait que purement commercial.

» Nous vous prions d'oublier que nous sommes commerçants et de ne pas rechercher, si vous l'ignorez, ce que nous vendons, fabriquons ou représentons. Cela n'a rien à voir avec ce concours annuel dépourvu de tout artifice. De fait nos opérations commerciales n'ont rien de commun avec ce concours. Il se trouve entièrement contrôlé par les Sociétés d'Architecture qui ont bien voulu le patronner et nous n'intervenons ici qu'à titre d'humbles donateurs.

» Nous sommes tout simplement heureux d'avoir pu d'une manière générale marquer la reconnaissance que doivent posséder tous nos compatriotes envers une corporation qui a laissé dans le passé les traces de son génie dont on peut admirer encore à présent dans nos villes après tant d'années et même de siècles, les plus purs chefs-d'œuvre et qui peut se vanter aujourd'hui d'être en tête du mouvement moderniste, livrant contre les préjugés, les habitudes, la routine et la banalité, un combat impressionnant dont elle sortira victorieuse. »

Voici à titre de rappel les statuts du Prix Van de Ven :

1^o Un prix annuel est institué par les Etablissements E. J. Van de Ven, pour l'en-

LACITE

ARCHITECTURE • URBANISME • ART PUBLIC

ANNÉE 1929

VOLUME VII

NUMÉRO 9

L'ARCHITECTURE EN BELGIQUE

UNE HABITATION A UCCLE

Architecte L. H. de Koninck

La banlieue uccloise compte depuis quelque temps une des plus caractéristiques et des plus significatives constructions dûes au mouvement d'architecture vivante en Belgique.

Dans un cadre remarquable, et que n'a pas encore trop souillé l'épidémique et banale " villa de banlieue ", l'architecte L. H. de Koninck a érigé une spacieuse habitation, home confortable et apaisant. L'aspect de simplicité accueillante de la construction, issu de la solution normale donnée à un problème bien posé, bénéficie du caractère tranquille — jusqu'à présent — du site mi-rural environnant. Hier encore, n'était-on pas persuadé qu'il fallait rechercher cette union de l'architecture au paysage en posant préalablement des " a priori " esthétiques, assez douteux d'ailleurs...

A divers points de vue, la construction réalisée par de Koninck occupe une situation locale favorisée. Edifiée dans une réelle banlieue résidentielle de l'agglomération bruxelloise — où la nature est généralement assez compromise — l'habitation d'Uccle est toute proche d'une importante voie de communication, bien qu'un peu en retrait de celle-ci. Le voisinage de la Forêt de Soignes,

d'étendues de champs non encore livrés à la spéculation, procurent à la construction une atmosphère digne.

Le terrain occupé présente sensiblement la figure d'un rectangle assez allongé, dont un petit côté borde la voirie, et dont la surface offre une pente prononcée, dans le sens de sa longueur ; le point le plus bas étant opposé à la rue desservante. L'architecte, loin de contrarier cette différence de niveaux, en a tiré un parti très favorable. La construction est faite sans cave, le plan inférieur, occupé par l'installation du chauffage, une buanderie et un garage — le tout en communication normale avec l'extérieur.

Le niveau suivant comporte les locaux domestiques proprement dits, tandis que le plan supérieur, que couvre une terrasse accessible, compose un studio (l'occupant est un peintre) très spacieux, mis en intime relation avec la salle commune par un espace laissé libre, prolongement en hauteur de cette même salle. Le programme proprement domestique, réalisé au rez-de-chaussée, comprend donc : un vestibule donnant accès d'une part à la salle commune, d'autre part à la cuisine, et sur lequel s'ouvrent W. C. et escalier inférieur ; — la salle à manger, éclairée directement par une large baie en façade, indirectement par la lumière provenant du studio, munie d'armoires encastrées ainsi que de l'escalier d'accès au studio ; — la cuisine, avec



ses placards encastrés, table et évier en granito, fourneau; — la salle de bain, comportant baignoire encastrée, lavabo, etc.; — deux chambres-à-coucher, ayant chacune leurs armoires encastrées; — enfin l'installation de chauffage central, se composant du foyer, sis au niveau inférieur, d'une gaine centrale et de gaines secondaires servant l'air chaud dans les diverses pièces. Quant au studio, il possède un vitrage en plafond, et l'escalier d'accès de la terrasse-toiture.

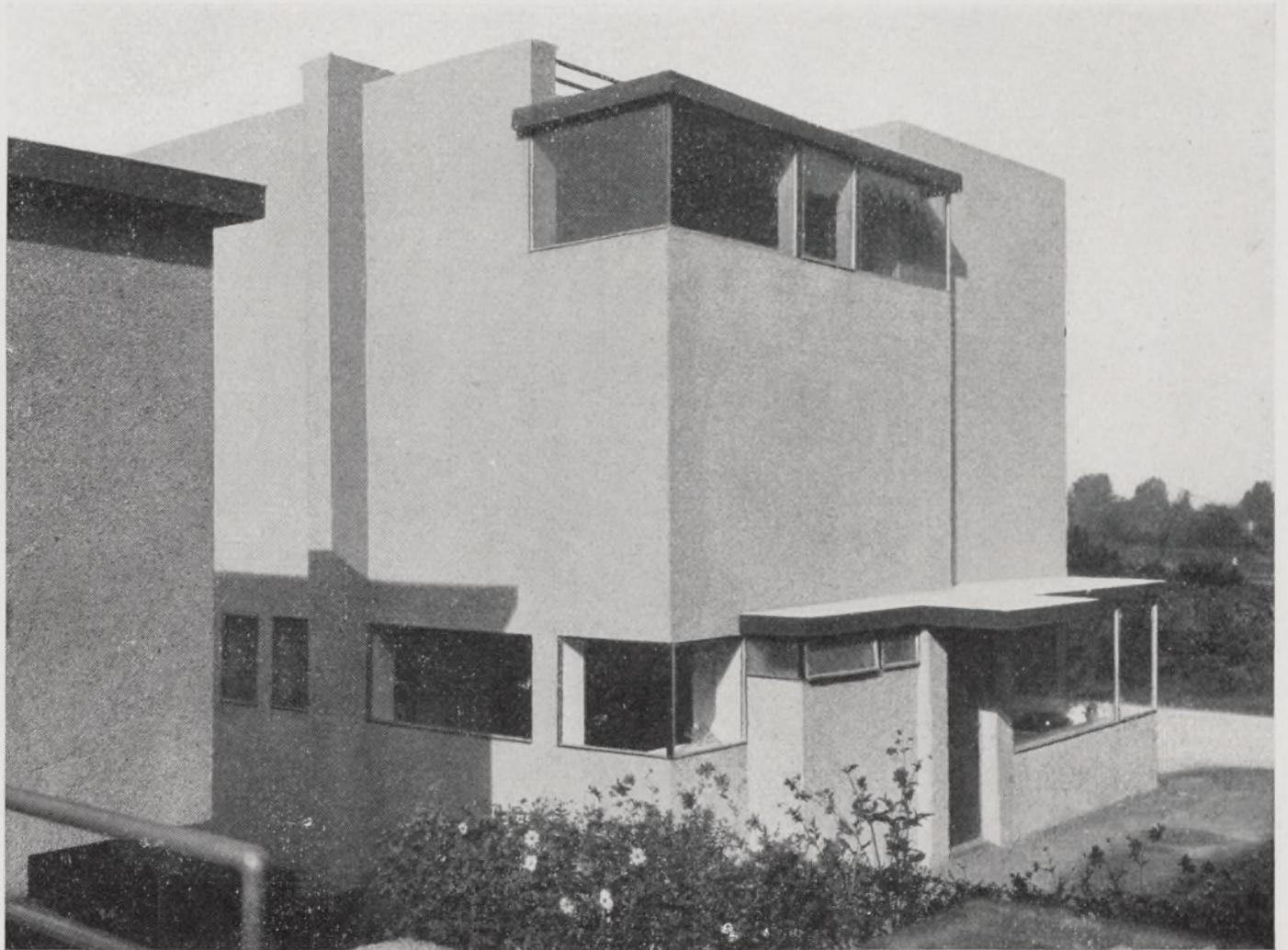
Pour la construction, le gros-œuvre fut exécuté en briques Bosmans ordinaires (25 x 28 cm.) posées directement sur le sol; les murs ont donc une épaisseur de 28 cm., et présentent un vide intérieur. Les linteaux, poutres et terrasse sont en béton armé, celle-ci asphaltée, et avec vide d'isolation. Les baies comportent des châssis métalliques, d'encombrement réduit et de profil original. Ajoutons que les façades sont recouvertes d'une bonne épaisseur d'enduit au ciment, à gravier apparent.

Pour l'intérieur, la surface des pièces de service est faite au granito, les autres locaux étant recouverts de plancher coulé. Les murs sont laissés absolument unis. Le garde-corps du studio et celui de l'escalier d'accès sont composés de tubes métalliques. Portes des pièces et portes d'armoires encastrées, en triplex sur armature intérieure, forment des écrans simples, unis. Citons enfin pour l'ameublement, outre les sièges, clubs, etc. de série — la table de la salle commune, faite d'une dalle ronde de granito, montée sur tubes métalliques polis; — la bibliothèque du studio, en menuiserie courante.

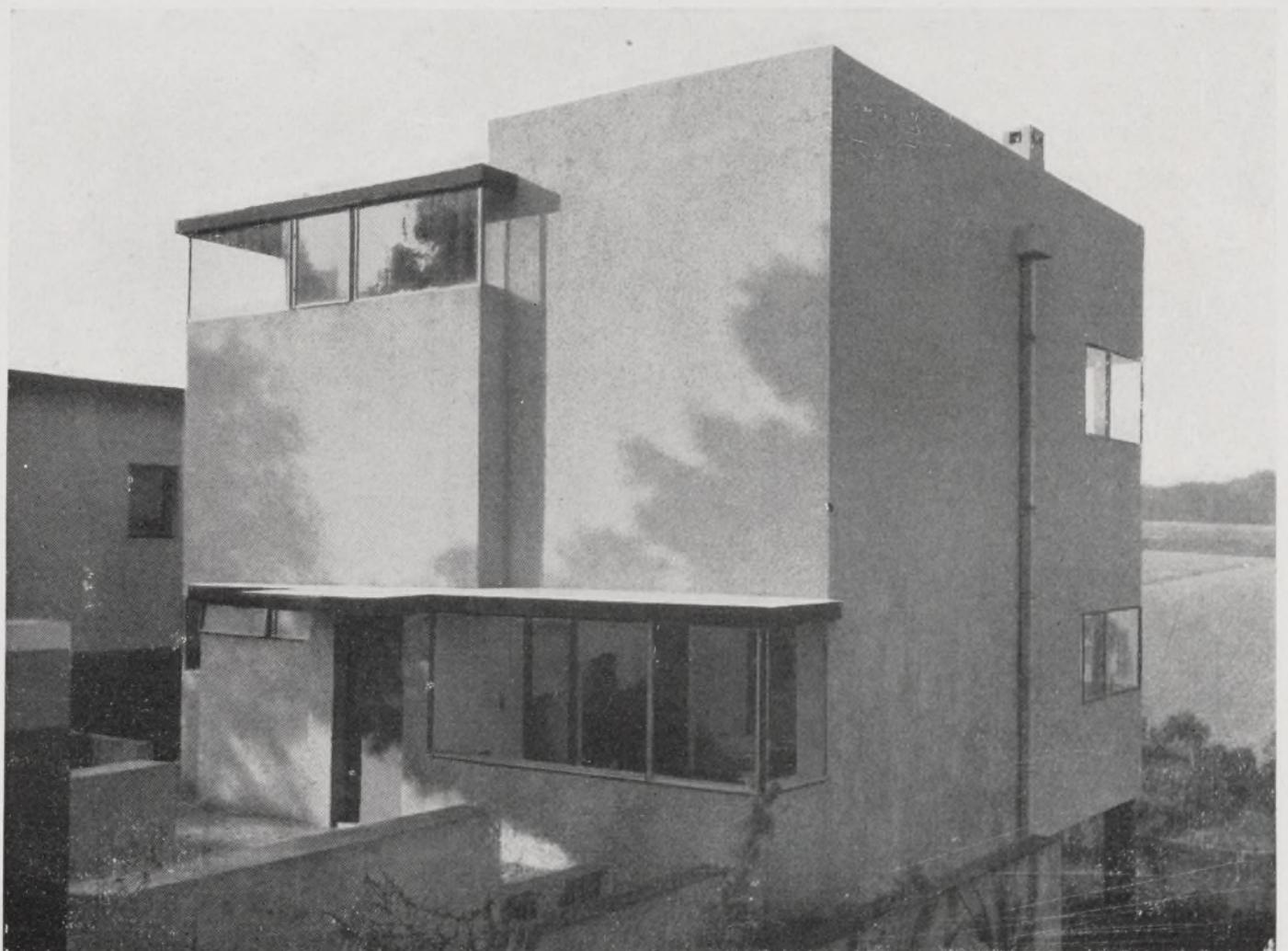
Il convient encore de mettre en relief l'habileté avec laquelle l'architecte a réalisé les abords immédiats de l'habitation, et surtout le souci qui l'a guidé, ce faisant, de composer un ensemble avec une construction voisine, réalisée par lui il y a plusieurs années.

On se souviendra que LA CITE a donné, au cours de son sixième volume (cfr. numéro 6) les plans et quelques vues de cette dernière construction. Sans s'astreindre à reprendre des éléments " d'aspect " pour réaliser l'harmonieuse union de cette habitation et de sa voisine récente — méthode qui aurait eu pour effet d'entraver l'architecte dans sa nouvelle conception — de Koninck eut

DEUX ASPECTS DE L'HABITATION, VUE DE LA ROUTE



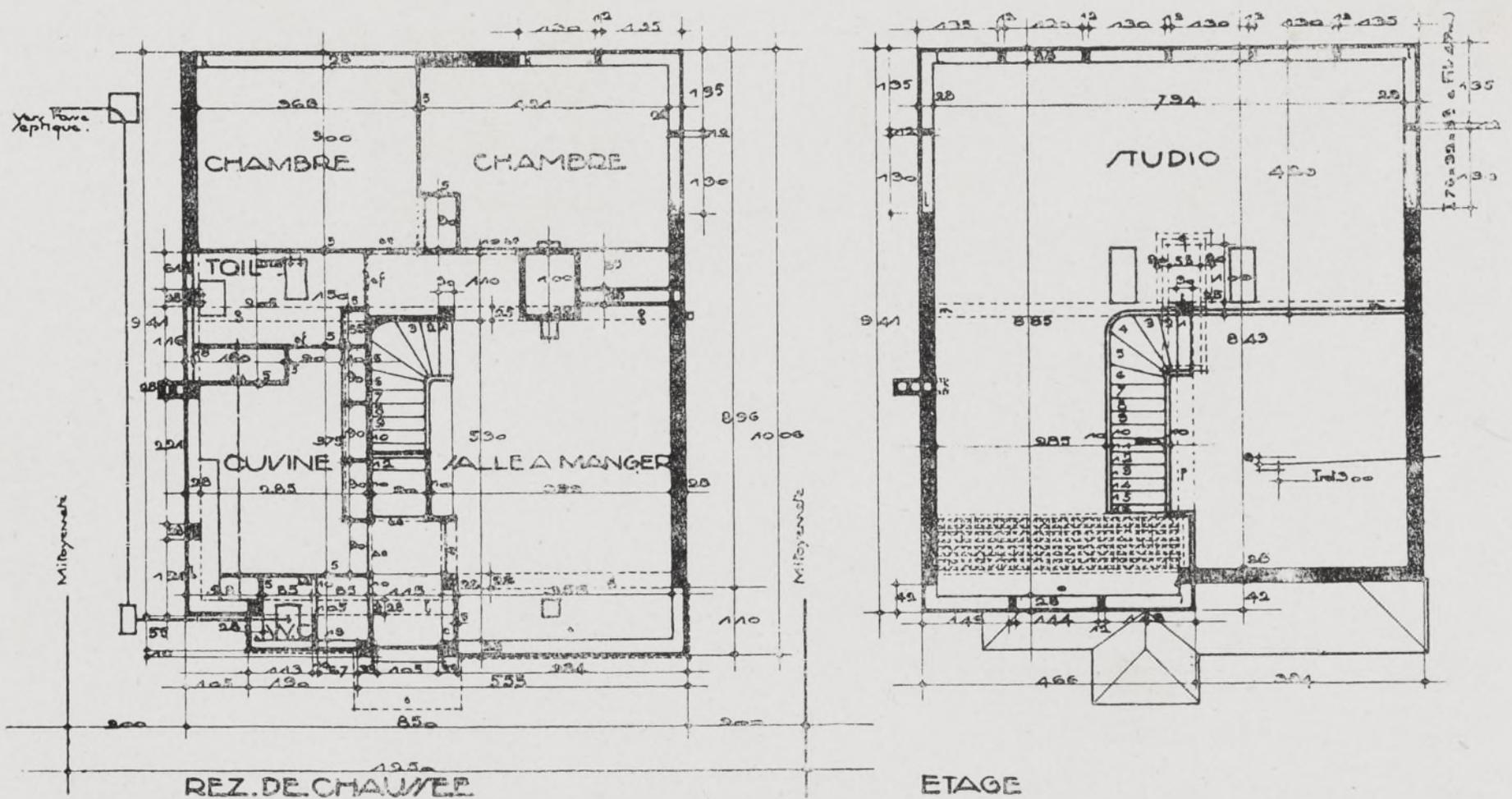
ARCHITECTE L. H. DE KONINCK



recours seulement à une similitude d'enduit, ainsi qu'à une combinaison ingénieuse et très rationnelle des différents niveaux.

Ainsi l'œuvre ancienne, qui s'offre à l'immédiate comparaison, montre clairement le sens de l'évolution dans lequel s'est engagé de Koninck. Délaissant quelques restes d'esthétisme qui l'embarrassaient encore, le constructeur aborde franchement avec la plus sincère conviction, la forme pure, issue de la plus stricte résolution du problème utilitaire et technique. Ainsi il a pris rang parmi les plus généreux — les plus avertis aussi — réalisateurs du mouvement international d'architecture vivante.

PLANS DE L'HABITATION A UCCLÉ - L. H. DE KONINCK, ARCH.



LES NOUVELLES CRÉATIONS DE TAPIS DE SAEDELEER

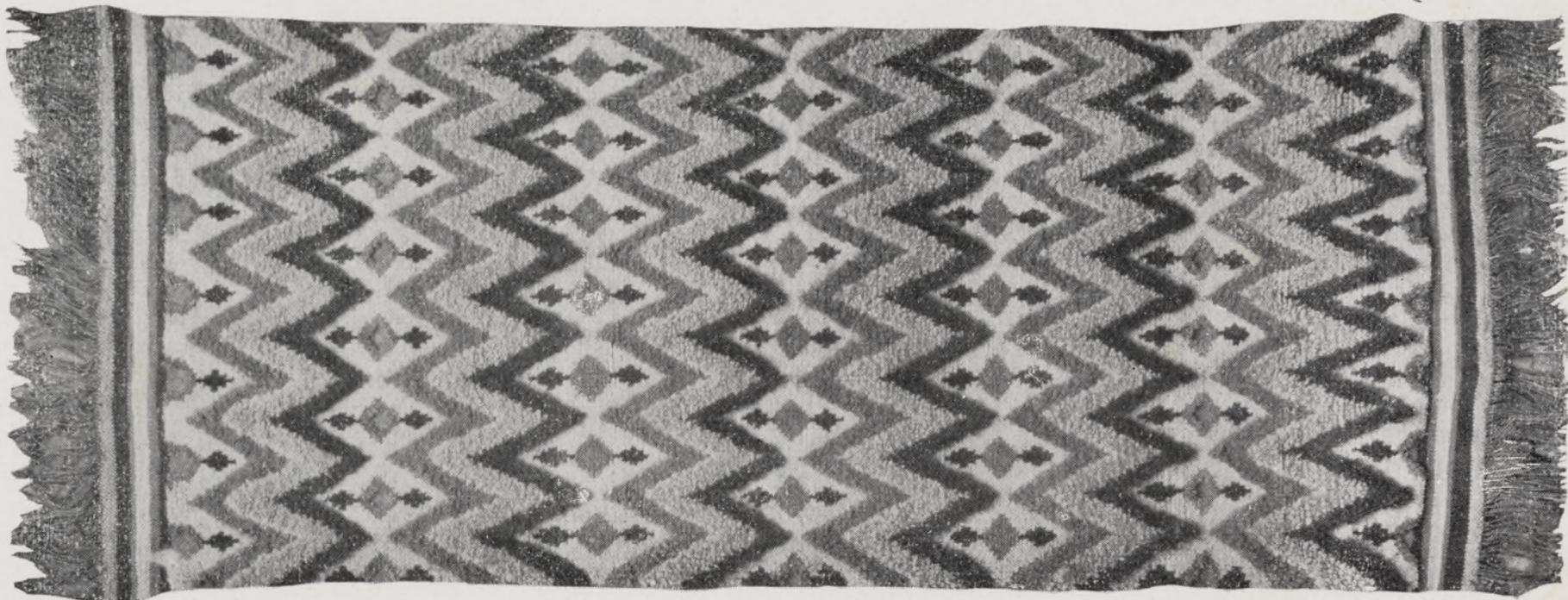
L'exposition des nouveaux tapis, réalisés par le Studio De Saedeleer, qui eut lieu récemment à Bruxelles, Galerie du Centaure, a montré que la firme d'Etichove, après avoir recréé une technique rationnelle du tapis, s'attachait intelligemment à en renouveler le décor.

M. Paul Haesaerts, dont on a pu, à maintes reprises, apprécier les heureuses créations, si parfaitement adaptées à la technique des tapis de Saedeleer, a bien voulu nous exposer ses directives et ses critiques, relativement à ce métier d'art, nécessaire à l'architecte contemporain.

“ Depuis près de cinq ans existe le Studio de Saedeleer et nous y avons créé beaucoup de centaines de tapis différents. Nous voulions la renaissance d'un de nos plus vieux métiers flamands, de ce bon gros tapis, au point noué à la main, sympathique entre tous. Le disputer à l'épais fabricant produisant à tire-larigot des mètres carrés d'“ orient ” ou de “ style ” pour vieux salons naphthalinés et lui donner, à lui aussi, sa part de soleil et de joie. L'architecture, la peinture, la sculpture débordent de vie nouvelle ; architectes, peintres, sculpteurs, nos portes vous sont ouvertes : venez, en camarades, nous donner un coup de main ! Et c'est de cette cordiale et enthousiaste collaboration que sont nés nos premiers tapis d'esprit nouveau. À partir de ce point initial, ce sont, à travers les années, les diverses étapes au cours desquelles, imperceptiblement, notre tapis *rentre en lui-même*, jusqu'à n'être plus parfois qu'un velours blanc à lisières blanches (voir certaines toisons de Hans Polak). Peut-être pourrait-on distinguer comme suit les principales étapes esthétiques du Studio de Saedeleer :

1° Renouvellement du *décor* du tapis par application de disciplines extérieures : architecture, peinture, sculpture (collaboration étroite des architectes, peintres et sculpteurs d'esprit nouveau).

2° *Décor* du tapis soumis à une logique générale, mais spécifique (élaboration préalable, par le Studio, des maquettes reçues de l'extérieur et créations du Studio même).

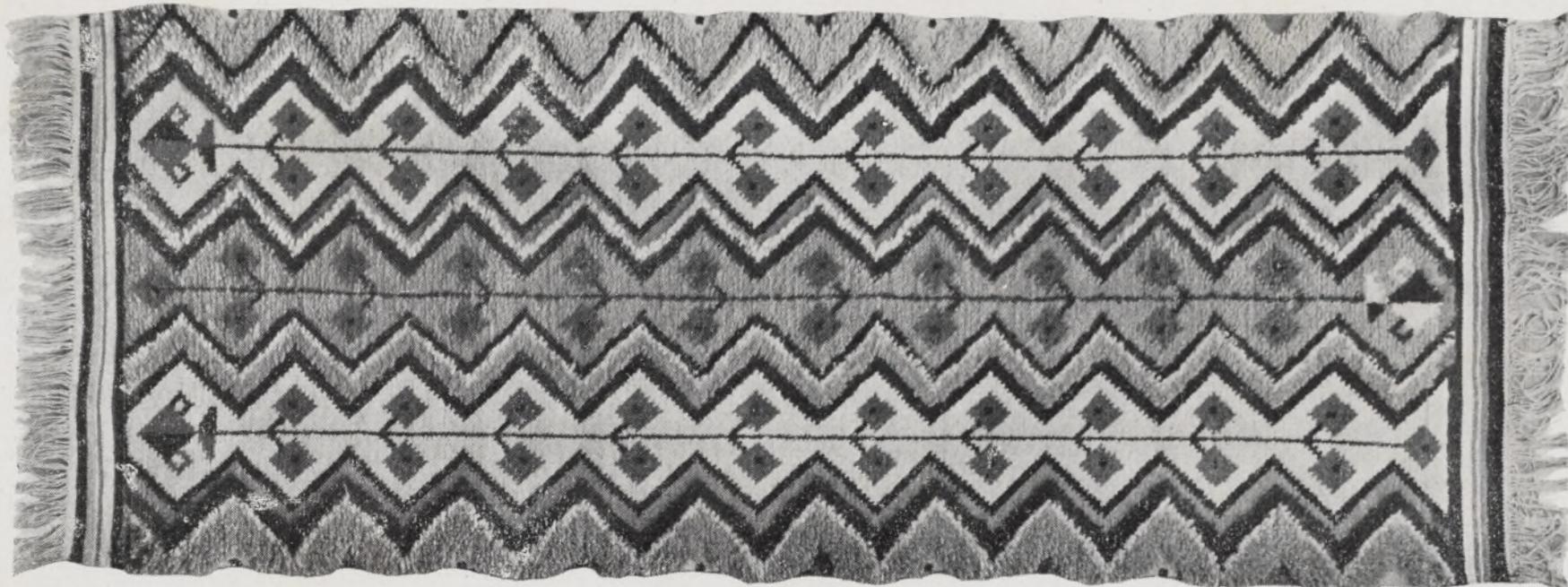


“ PLANTULES ”. TAPIS EN HAUTE LAINE, POINTS NOUÉS A LA MAIN. DESSIN DE PAUL HAESAERTS. EXÉCUTION DIRIGÉE PAR M^{elle} C. DE SAEDELEER.

3° Tapis conçus en fonction d'effets purement techniques, le décor proprement dit devenant l'accessoire. ”

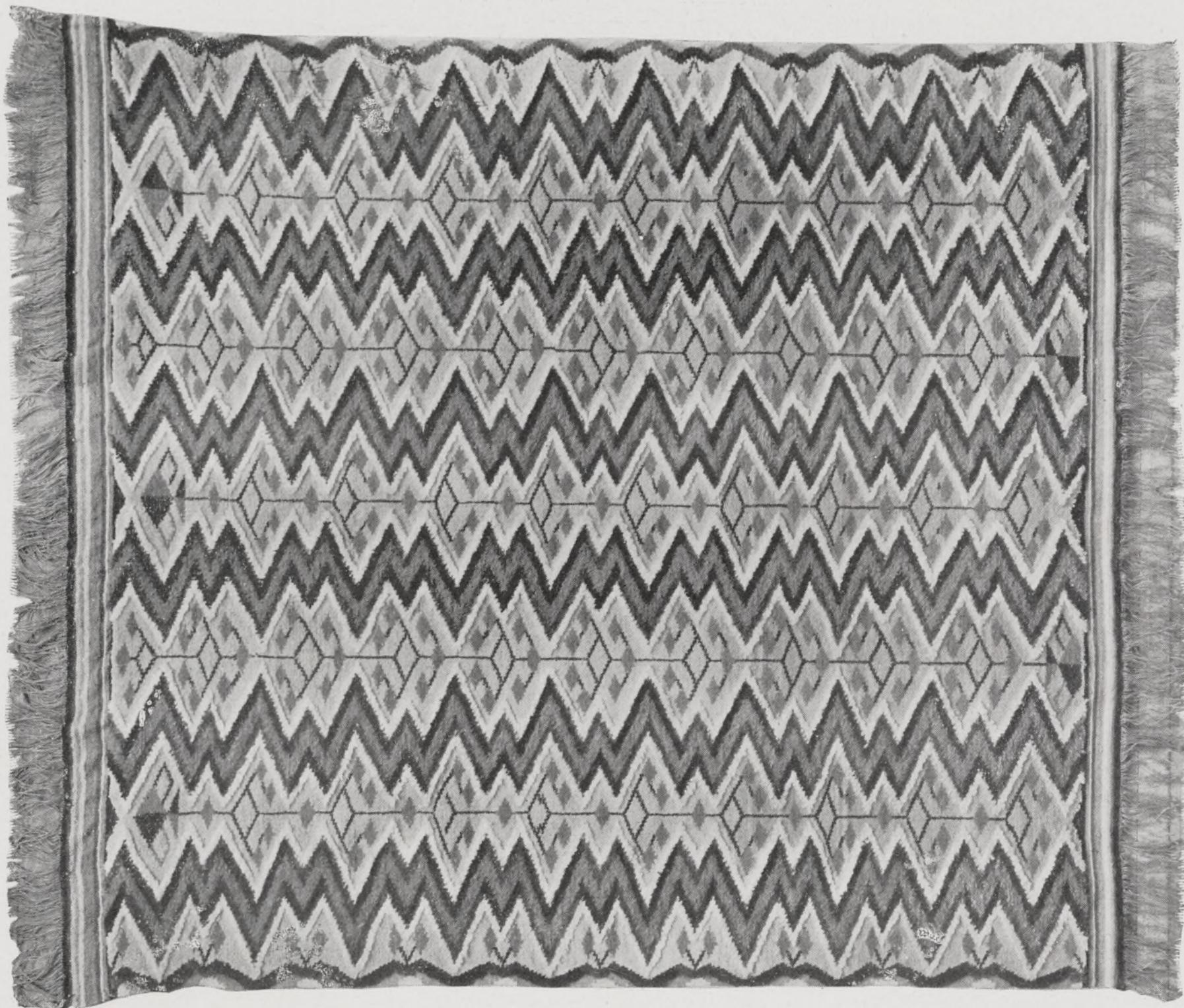
“ Une exposition rétrospective des créations du Studio de Saedeleer mettrait en pleine lumière cette lente évolution vers un produit épuré et “ essentiel ”. Elle montrerait comment, de ce fait, le tapis, tout en étant né d'une conception strictement “ moderne ” — c'est à dire épousant profondément la vie et les “ vérités ” de notre temps — de façon toute naturelle, nécessairement, rentre dans les grandes cadres de la tradition tapissière — Perses, Musulmans, Berbères, Nègres, etc. etc. ”

“ Si j'avais, quelque jour, à établir les caractères du tapis “ moderne ”, je me



“ AUBE ”. TAPIS EN HAUTE LAINE, POINTS NOUÉS A LA MAIN. DESSIN DE PAUL HAESAERTS. EXÉCUTION DIRIGÉE PAR MADEMOISELLE C. DE SAEDELEER.

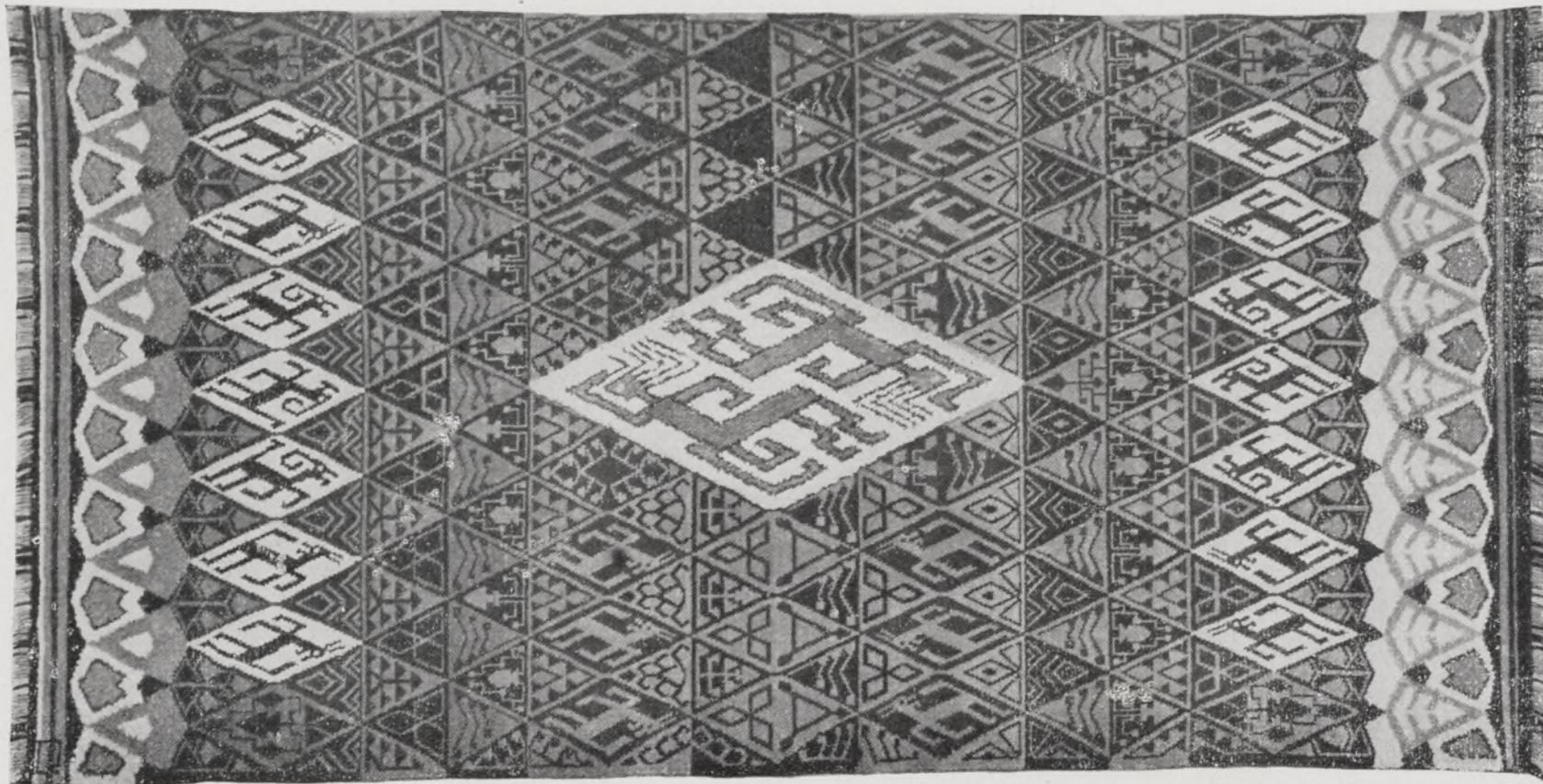
refuserais à baser ma définition sur des éléments de pur décor (point de vue du plus grand nombre parmi le public et les auteurs). On me verrait écrire que telle carpeite, exécutée d'après un tableau de Léger ou de Marcoussis, est moderne à peu près de la même façon que le serait une charrette camouflée en avion et je dirais : l'artisan-artiste (l'artisan *et* l'artiste est une très mauvaise formule) est ici irremplaçable, car lui seul possédant une pensée, une imagination, une sensibilité spécifiques, lui seul étant à même de prendre pleine conscience des possibilités et surtout des limites de ses moyens, lui seul aussi, selon la pensée de Georges Braque, pourra se sentir, organiquement, poussé vers le style, la forme nouvelle et la création véritables. ”



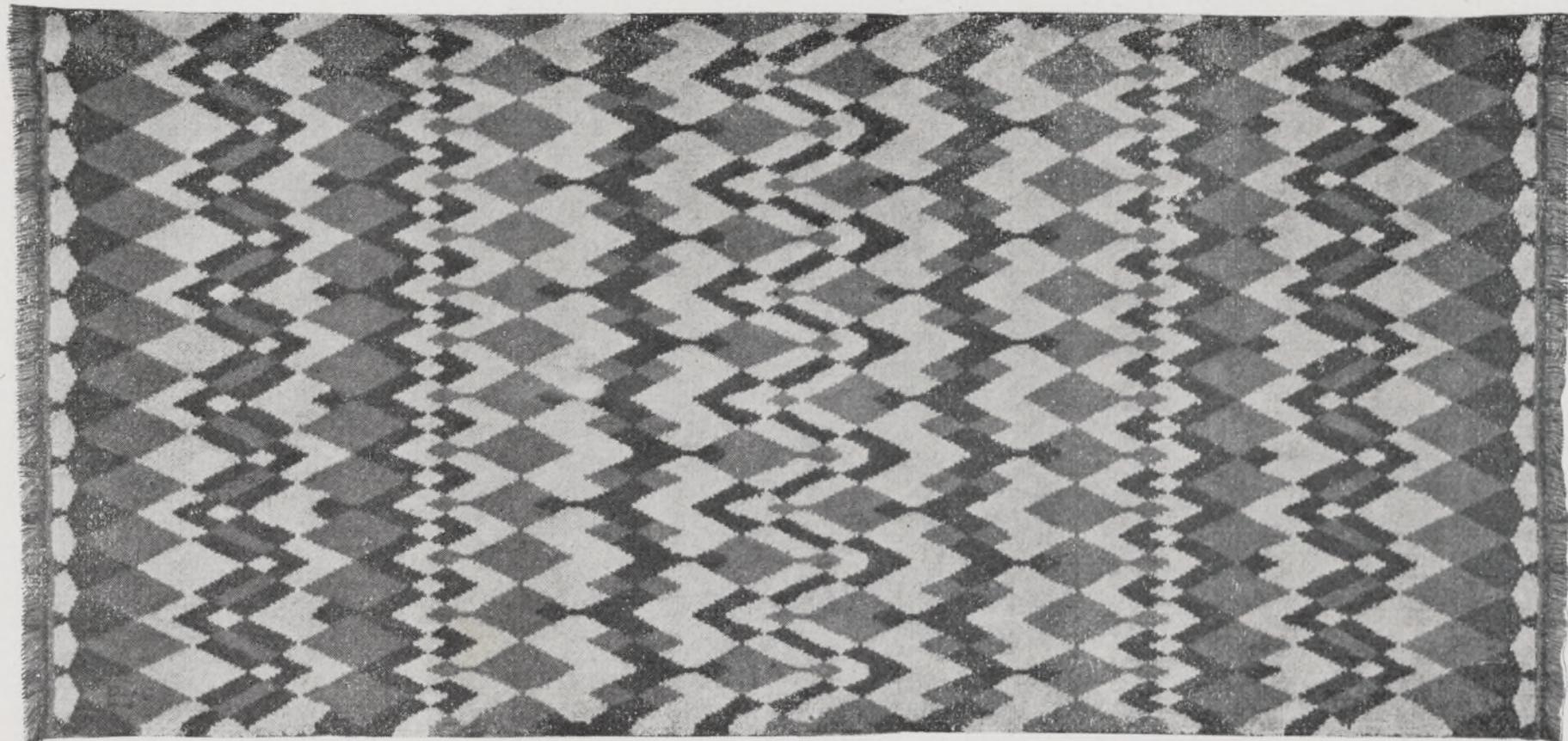
“ SCIONS ”. TAPIS DE HAUTE LAINE, POINTS NOUÉS A LA MAIN. DESSIN DE PAUL HAESAERTS. EXÉCUTION DIRIGÉE PAR M^{me} GERNIERS-DE SAEDELEER.



“ARBUSTES”. TAPIS DE HAUTE LAINE, POINTS NOUÉS A LA MAIN. DESSIN DE PAUL HAESAERTS. EXÉCUTION DIRIGÉE PAR M^{elle} M. DE SAEDELEER.



“CENTAURES”. TAPIS AU POINT NOUÉ A LA MAIN, VELOURS TAILLÉ, D'APRÈS
UNE MAQUETTE DE P. HAESAERTS. EXÉCUTION DIR. PAR M^{lle} M. DE SAEDELEER.



“ ECORCE ”. TAPIS AU POINT NOUÉ A LA MAIN, DESSIN DE PAUL HAESAERTS. EXÉCUTION DIRIGÉE PAR Melle C. DE SAEDELEER.

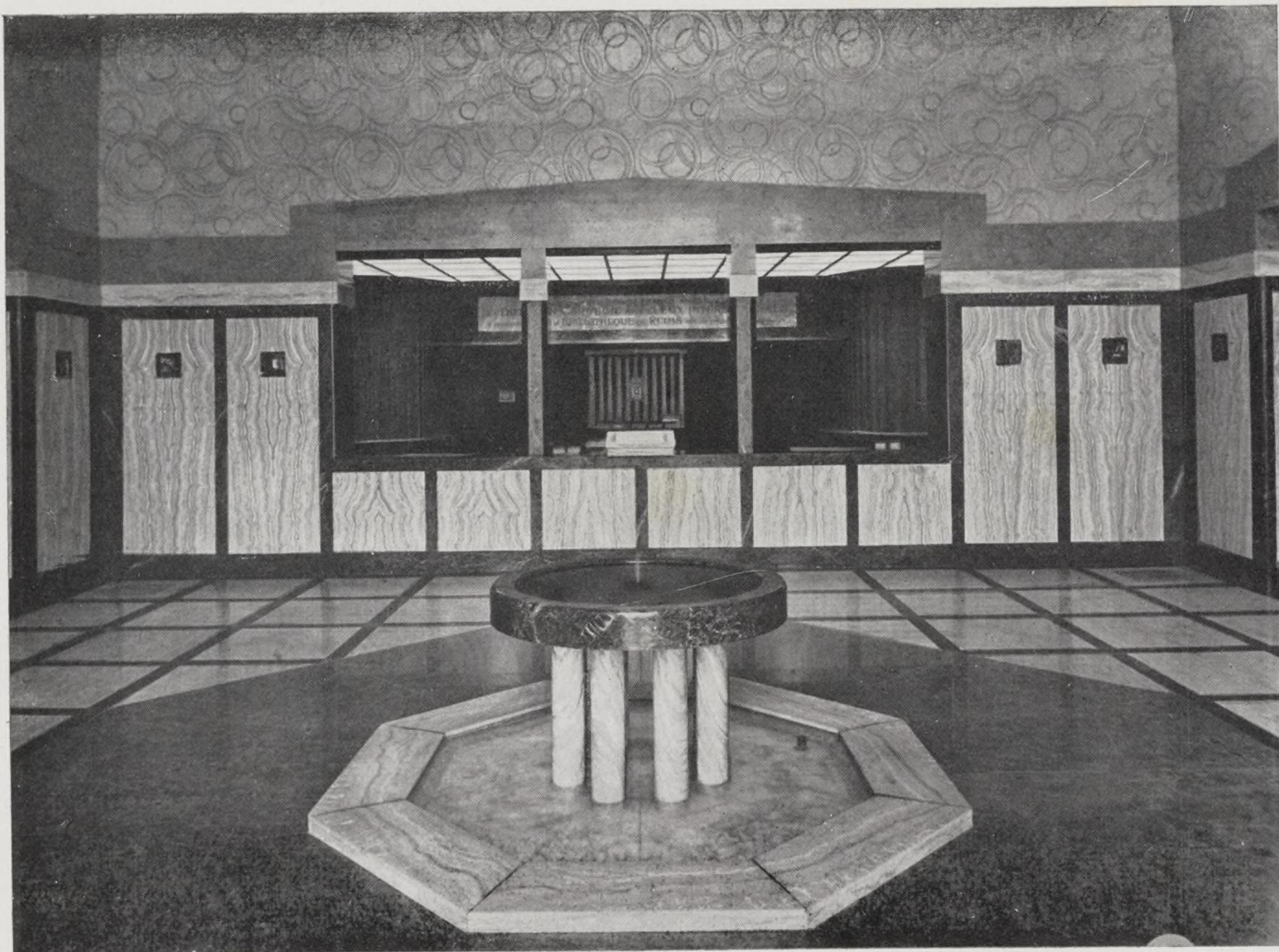


TAPIS AU POINT NOUÉ, DESSINÉ PAR L'ARCHITECTE DE KONINCK POUR L'AMÉUBLEMENT D'UNE PIÈCE (LIVING-ROOM), CRÉÉE PAR LU'. RÉALISATION DE SAEDELEER.



“ TRAMAIL ”. TAPIS EN HAUTE LAINE, POINTS NOUÉS A LA MAIN. DESSIN DE PAUL HAESAERTS. EXÉCUTION DIRIGÉE PAR Melle E. DE SAEDELEER.

LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DE REIMS



La " Dotation Carnegie pour la Paix Internationale " a somptueusement reconstruit la bibliothèque de Reims, et en a ouvert les portes au public le 10 juin 1928. Nous présentons à nos lecteurs une photographie qui donne une idée exacte du style dans lequel l'intérieur de l'édifice a été conçu.

L'architecte, un Rémois, Monsieur Sainsaulieu, a recherché l'effet décoratif par l'emploi de matériaux non ouvragés, laissant à la nature des marbres et de l'onix choisis le soin de réaliser sa pensée.

Les panneaux, la corniche, le dallage, le bassin et ses colonnes sont en onyx rubanné Cantini; les encadrements et la vasque en vert Tinos; le dallage central et la cimaise en jaune du Jura. L'exécution du travail a été confiée à la Société anonyme française Merbes-Sprimont à Paris, 17, avenue Daumesnil.

couragement de l'architecture moderne en Belgique.

2° Il servira à récompenser les œuvres modernes considérées comme les plus intéressantes exécutées pendant l'année (c'est-à-dire, terminées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année précédant le mois de février, durant lequel se réuniront les membres du jury).

3° Dans ce but, la somme de dix mille francs est mise annuellement à la disposition d'un comité composé des délégués des principales sociétés d'architecture de Belgique et qui fera fonction de jury.

4° Cette somme sera répartie en un prix et quatre mentions.

Le prix aura une valeur de cinq mille francs.

La valeur des première, deuxième, troisième et quatrième mentions, sera respectivement de deux mille, quinze cents, mille et cinq cents francs.

5° Le jury sera chargé de juger les œuvres présentées, d'attribuer le prix et les mentions aux auteurs des œuvres primées et de faire rapport sur sa mission.

6° Le jury sera composé de cinq membres répondant aux conditions suivantes : a) être Belge; b) être domicilié en Belgique; c) être architecte de profession; d) être affilié à une Société d'Architecture régulièrement constituée; e) de ne pas postuler le prix.

7° Ces cinq membres seront :

Un délégué de la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

Un délégué de la Société Belge des Urbanistes et Architectes Modernistes.

Un délégué de l'Association des Architectes et Dessinateurs d'Art de Belgique.

Un délégué de l'Association des Architectes de Liège.

Un délégué de la Société des Architectes d'Anvers.

Un délégué de la Société des Architectes de la Flandre Orientale.

8° Les membres du jury se réuniront le deuxième mardi du mois de février de chaque année. Ils sélectionneront parmi les œuvres soumises ayant été terminées au cours de l'année précédente cinq de celles-ci, afin de les soumettre au vote et se rendront ensemble, sur place, s'ils le jugent nécessaire, endéans le mois en cours, pour examiner leur réalisation.

9° Tous les frais ayant rapport avec l'organisation du concours et les déplacements des délégués seront supportés par les Etablissements E. J. Van de Ven.

10° Chaque membre du jury disposera de cent points qu'il distribuera aux cinq œuvres retenues, proportionnellement aux mérites qu'il lui attribue.

11° L'auteur de l'œuvre ayant récolté le plus grand nombre de points recevra le prix. Les quatre autres se trouvant classés suivant le nombre de points obtenus, recevront les mentions indiquées au § 4.

12° En cas de ex-æquo, un second tour de scrutin départagera les concurrents.

13° L'auteur d'une œuvre présentée au concours doit :

a) être Belge; b) être domicilié en Belgique; c) être architecte de profession; d) être affilié à une Société d'Architecture régulièrement constituée; e) il devra en outre, par une déclaration écrite, affirmer être l'auteur unique de l'œuvre présentée, ou, s'il y a lieu, faire connaître le nom de son ou de ses collaborateurs.

14° Toute participation doit être annoncée par lettre à l'adresse des Etablissements E. J. Van de Ven, 19, rue Léopold Bruxelles-Centre, avant le 31 janvier de chaque année.

Il y sera joint :

1° Une photographie, 13 × 18 minimum.

2° Un plan de façade et des locaux situés vers la façade, à l'échelle de 2 p.c.

15° Les primes seront versées aux auteurs présumés des œuvres, quatre semaines après la proclamation du résultat. Les oppositions éventuelles devront se faire par lettre recommandée endéans ces quatre semaines faute de quoi aucune réclamation ne sera prise en considération.

16° La proclamation du résultat se fera par la voie de la presse. Les membres du jury en feront part, endéans les 24 heures, à leurs sociétés respectives qui elles-mêmes seront tenues d'en donner connaissance à tous leurs membres endéans la huitaine.

Note. — La clause imposant aux membres du jury et aux concurrents d'être affiliés à une Société d'Architecture régulièrement constituée, n'est pas une intervention inopportune des Etablissements Van de Ven, dans la liberté d'action, ni dans l'indépendance qu'ont naturellement le droit de revendiquer tous les architectes. Elle a été imposée par la majorité des sociétés d'architecture, sous les auspices desquelles ce concours annuel est organisé, et il est tout naturel que ces sociétés exigent le maintien de cette clause, vu que sans l'existence de ces groupements, des initiatives de ce genre ne pourraient pas être engendrées.

Les résultats du concours furent les suivants :

Prix de 5,000 francs: œuvre de MM. Smeckens et Vander Voodt, d'Anvers, située avenue della Faille, Anvers.

1^{re} mention, 2,000 francs : œuvre de M. Eggericx, de Bruxelles, située avenue Ad. Buyl, à Bruxelles.

2^e mention, 1,500 francs : œuvre de M. J. Franssen, de Bruxelles, située rue du Stade, à Forest (Bruxelles).

3^e mention, 1,000 francs : œuvre de M. de Koninck, de Bruxelles, située avenue Fond'Roy, à Uccle (Bruxelles).

4^e mention, 500 francs : œuvre de M. A. Darche, de Bruxelles, située rue Mignot Delstanche, à Bruxelles.

Le jury du concours était composé de MM. F. Blockx, A. Callewaert, E. Haché J. Moutschen (rapporteur), A. Pompe, F. Symons.

CONCOURS POUR LE PALAIS DU GOUVERNEUR DU CONGO. — Les résultats sont les suivants : 1^{er} prix : M. R. Moenaert; 2^e prix : M. Derée; 3^e prix : MM. Simon et Maleaux (en collaboration).

Les projets présentés à ce concours seront exposés à l'Office colonial, 15, rue des Augustins, Bruxelles, le 27 mars prochain.

CONCOURS « BELVEDERE ». — Résultats : prix à M. Eggericx; mention spéciale à M. L. François. Composition du jury: MM. Van de Velde, A. Nyst, P. Kramer, P. J. J. Verbruggen.

CONCOURS OUVERTS : — Ecole normale provinciale pour jeunes filles, à Louvain. — Concours organisé par la Province de Brabant. Prix : 40,000 francs. Clôture le 30 mai. Programme au service technique des bâtiments, Vieille-Halle-aux-Blés, 12. — Aménagement d'un Aéroport à Anvers. Documents contre 100 francs, à verser au compte chèque 605,87, du comptable de l'Administration de l'Aéronautique. Clôture: le 15 mai.

CONCOURS EN PREPARATION. — La commune d'Ixelles se propose d'ouvrir un concours pour habitations ouvrières.

CELOTEX

INSULATING-LUMBER

CONTRE

**la chaleur
le froid
l'humidité
la condensation
le bruit**

POUR

**la correction
acoustique
la décoration**

BROCHURE N. 19 SUR DEMANDE A

COMMERCE & TECHNIQUE S. A.

BRUXELLES - 41, RUE DU TACITURNE - TÉL. 326.73

E X P O S I T I O N S

EXPOSITIONS DE PROPAGANDE MODERNE en Tchéco-Slovaquie. — A l'occasion du dixième anniversaire de la République, une grande exposition de la culture contemporaine tchéco-slovaque avait été organisée à Brno (Moravie) au cours de l'été dernier. L'ensemble des bâtiments couvrait une superficie de plus de 60 hectares le centre d'intérêt de cette manifestation étant le Palais du Commerce et de l'Industrie (architecte J. Kalous, ingénieur D^r Valenta).

M. Théo Van Doesburg écrit : « Il paraît que l'exposition de Brno aurait eu pour but « la revanche » sur l'exposition de Paris, qui ne fut qu'un amoncellement d'archaïsmes. » Et plus loin : « Il est certain que ce peuple jeune, non encore embarrassé de traditions et de routine atteint beaucoup plus aisément à la réelle culture que la nation qui prétend posséder précisément le monopole de cette culture. »

A ce sujet encore M. Van Doesburg signale aussi l'effort international qui se fait jour actuellement pour propager l'architecture nouvelle : « L'Espagne même, l'Italie et le Japon commencent à se passionner pour l'architecture vivante. Barcelone prépare, avec l'aide des architectes allemands d'avant-garde, sa prochaine démonstration d'art et d'architecture modernes.

Rome eut sa grande exposition d' « Architettura Razionale » organisée sous la direction de Marinetti. Turin ensuite abrita une seconde manifestation du même genre.

Berlin prépare à son tour une conséquente exposition, ainsi que Cologne. Moscou et Varsovie suivent, et sur les mêmes principes de radicalisme dans la technique et dans la forme.

Enfin, pour en revenir à la Tchéco-Slovaquie, il fut construit à Brno une cité d'expérience, semblable à celle de Stuttgart, et à laquelle collaborèrent une dizaine d'architectes parmi les plus avancés du pays.

Extérieurs et intérieurs témoignaient de l'intelligence la plus avertie des problèmes modernes d'architecture, d'organisation et de technique constructives.

BERLIN. L'EXPOSITION DE LA CONSTRUCTION qui doit s'ouvrir en 1930 comportera principalement les groupes suivants : A) la construction en général; B) l'aménagement intérieur et l'achèvement des constructions; la répartition des espaces; C) expositions spéciales comprenant : 1° l'habitation et la cité-jardin (avec une cité d'expérience, quelques bâtiments-types et la grande cité de Spandau, qui sera donc en pleine construction); 2° urbanisme et lotissements; 3° aménagement de parcs et jardins.

—BERLIN. L'EXPOSITION « GLAS UND METALL », organisée sous l'éminente direction du prof. Bruno Paul, a donné une fort complète idée des ressources du verre et du métal dans la construction contemporaine. Signalons surtout leur emploi dans les luminaires de toute espèce, dans les vitrines et châssis les plus variés, et aussi l'utilisation des plaques de verre opaque comme revêtement intérieur et extérieur des murs, des plafonds et même du sol.

LA CITÉ soutient le mouvement de progrès architectural, documente sur les perfectionnements techniques.

LEIPZIG. LA FOIRE DU BATIMENT aura lieu au début de cette année (du 3 au 13 mars). Une exposition importante de l'outillage mécanique du chantier sera organisée, à laquelle prendront part entr'autre l'Amérique, l'Angleterre et la Suisse.

En outre, comme à l'occasion de la foire précédente, une série de conférences intéressant tous les techniciens de la construction aura lieu. Deux importants concours d'architecture seront ouverts en même temps que la Foire.

BRESLAU. L'EXPOSITION DU WERKBUND, intitulée « Wohnung und Werkraum », se tiendra à Breslau du 1^{er} juin au 15 septembre 1929. Rappelons qu'à cette occasion on pourra visiter une importante cité-jardin, composée de 60 petits logements, 12 habitations et un block de 50 appartements.

Pour tous renseignements s'adresser à la Société des Foires et Expositions de Breslau à Breslau même, 1, Elisabethstrasse, n° 6.

FRANCFORT S/M. — Du 15 février au 15 mars a lieu l'exposition « Der Stuhl », aménagée, dans les salles du musée des Arts et Métiers, 49, Neue Mainzstrasse, par l'Ecole des Beaux-Arts et le Département d'Architecture de la municipalité.

MANNHEIM. — L'exposition intitulée « l'artisanat contemporain de l'âge du machinisme » s'est clôturée fin janvier dernier.

BRUXELLES. — L'exposition internationale du Bâtiment, qui eut lieu au Palais du Cinquantenaire, prit fin le 18 janvier dernier.

L'EXPOSITION CENTENNALE DE L'ART BELGE, qui aura lieu à Bruxelles en 1930, comportera une section des Arts décoratifs dont l'organisation a été confiée — nous dit « Savoir et Beauté » — à une commission spéciale de MM. M. Renard, président, Dom Sebastien Braun, Henri Van de Velde, O. Van de Voorde, J. Van Neck, De Coene, P. du Bois, Hobé, Roosen et L. Christophe.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE BARCELONE. — Il paraît que le gouvernement vient de décider d'attribuer un subside — modeste, dit-on — à l'organisation d'une section d'arts décoratifs à la participation belge de l'exposition internationale de Barcelone.

EXPOSITIONS ET CONGRES. MEMENTO :

A Paris, exposition d'H. B. M. de l'Association générale des bénéficiaires de la loi Loucheur, à l'Hôtel de Ville.

A Londres, exposition de la « Rural England ». Illustre « la destruction des paysages et des campagnes, et les remèdes à y apporter ».

A Rome pour la mi-septembre congrès international de l'Habitation et de l'aménagement des villes, organisé par l'Association internationale.

A Paris, en juin prochain, IV^e congrès international de l'organisation scientifique du travail.

A Cologne, en 1932, exposition internationale du Werkbund, intitulée « Die neue Zeit ». Outre le rôle important qu'y jouera la technique moderne, on y entendra des discussions sur les problèmes actuels de la philosophie, de la physique et des mathématiques.

E C H O S D I V E R S

L'ARCHITECTE HOLLANDAIS, M. SANDHEUVEL, membre du B. N. A., a fait récemment, à la salle de récitals du Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, une conférence en flamand sur « l'architecture moderne internationale ».

Cette conférence, avec projections lumineuses, était organisée par la Société belge des Urbanistes et Architectes Modernistes.

NOTRE DISTINGUE COLLABORATEUR, L'URBANISTE PROF. VANDERSWAELMEN a fait, au cours de l'Exposition internationale de bâtiment (Palais du Cinquantenaire), une conférence publique sur « l'Urbanisme ».

A LA LANTERNE SOURDE, Palais d'Egmont, sera reçu prochainement l'architecte italien d'esprit nouveau Alberio Sartoris, membre de la Section italienne des Congrès internationaux d'architecture. L'architecte Sartoris s'est signalé par de nombreuses études et projets, ainsi que par la remarquable construction de Turin : l'Edifice des Communautés artisanes.

« LA CITE » consacrera tout prochainement une étude illustrée de reproductions, au réalisateur italien, qui sera l'hôte des Bruxellois le mois prochain.

ENCORE ET TOUJOURS? — Cette information vient de paraître dans « Savoir et Beauté » (janvier 1929) :

« Namur. La Commission des Travaux du conseil communal vient de décider d'organiser un concours entre architectes belges

pour la reconstruction de la « Bourse du Commerce », dont le style devra s'harmoniser avec le vieux beffroi. »

Nous sommes trop accoutumés aux préoccupations de ces administrations communales (et de M. Max...) pour apprécier comme il convient le sens de cette exigence « s'harmoniser avec le vieux beffroi... » De nombreuses villes étrangères ont eu de telles « harmonies » à résoudre, et ont compris qu'il y avait une limite aux entraves de l'architecte lequel doit édifier avant tout une construction fonctionnelle. Mais ce n'est pas ces villes que l'on prendra en exemple, c'est la « vieille boucherie » de MM. Polak, Max et Schollaert...

EN DEPIT des protestations adressées au Ministre des Travaux publics, par les plus importantes sociétés d'architecture du pays, l'immeuble de la place Poelaert est entré dans la voie de sa réalisation.

Influences politiques? C'est à supposer, puisque l'on a fait fi de l'architecture — et des architectes...

N'est-ce pas là la méthode toute indiquée pour ruiner les grands ensembles publics — au profit de la spéculation immobilière. Celle-ci peut être une spécialité, — tout comme l'architecture.

Mais l'une et l'autre ne pourront jamais s'entendre.

L'INGENIEUR FRANÇAIS M. LOSSIER, éminent praticien du béton armé, a fait, sous les auspices de la Société belge des Ingénieurs et des Industriels, une très intéressante conférence intitulée « la pathologie du béton armé ». Les clichés projetés en illustration de la causerie, très judicieusement choisis, se terminaient par la reproduction d'un important ouvrage réalisé par M. Lossier, un pont de 190 mètres de portée en Tunisie, œuvre très pure et d'une belle audace.

QUELQUES REVUES

« L'EMULATION », organe de la S. C. A. B., inaugure, dans son numéro 11, sa Tribune libre par un très remarquable article de notre confrère V. Bourgeois, article intitulé « La rationalisation de l'Architecture ». On lira avec grand intérêt cette enthousiaste, quoique raisonnable défense des propositions radicales de l'« architecture vivante ».

Dans le même numéro, le projet vainqueur du Prix Godecharle; tablette bibliographique.

LA REVUE FRANÇAISE « L'ARCHITECTURE » a fait paraître en novembre dernier son quatrième numéro spécial, consacré à l'éclairage, à l'électricité, en général (téléphone, T. S. F., etc.). Citons parmi les articles qui peuvent retenir spécialement l'attention: « Bases scientifiques de l'éclairage », par le prof. Darmois (Paris). « L'éclairage et la physiologie », par le D^r Haas. « L'étude des appareils d'éclairage du commerce », par M. Waguet. « L'éclairage des espaces clos; celui des espaces découverts; les appareils électro-domestiques; téléphonie; T. S. F.

« DAS WERK », la revue mensuelle suisse d'Architecture, de Beaux-Arts et d'Arts appliqués consacre l'article principal de son numéro 12 au cimetière-parc de Davos, réalisation de l'architecte Rudolf Gaberel.

D'autres articles ont pour sujet : la reconstruction du Grand Temple de La Chaux-de-Fonds, le nouveau vitrail de l'église Saint-Johan, à Davos, œuvre de A. Giacometti, un exposé du problème complexe de « l'architecture et la technique », enfin, dans la partie technique de la revue, il faut signaler

l'article de l'ingénieur Siedler : Construction rationnelle des toitures.

« LA TECHNIQUE DES TRAVAUX » («numéro de décembre 1928) publie une étude très détaillée, illustrée de nombreuses photographies, sur l'état actuel des travaux d'assèchements du Zuiderzée (Hollande).

« Les Pays-Bas ont attaqué, en 1926, une entreprise formidable, dont l'envergure et surtout la durée — 33 ans — sont sans précédent dans l'histoire des travaux publics. Il s'agit de l'assèchement du Zuiderzée, projet dont la réalisation doit donner aux Pays-Bas une province nouvelle.

» Le problème consiste dans la fermeture de ce grand golfe par une digue de 30 kilomètres de longueur, reliant la côte hollandaise à la côte frisonne, puis dans l'assèchement du lac ainsi formé, dont l'emplacement — 225,000 hectares environ — sera alors livré à l'agriculture. »

On trouvera, dans le même numéro de « La Technique des Travaux » les articles suivants : Un architecte moderniste belge, Antoine Pompe. Exposition de la culture contemporaine tchéco-slovaque à Brno. Une villa à Louveciennes, M. Pol Abraham, architecte. Le Bréviaire du lotisseur, par Georges Benoit-Lévy. La construction du Pont d'Arlington (E. U.). La science des fondations, son état actuel, son avenir (suite), traduit du Docteur Charles Terzaghi. Les barrages en sable.

La même revue, numéro de février 1929:

La gare de l'Est est actuellement l'objet d'une transformation complète comportant des travaux d'une importance considérable.

Le projet adopté consiste dans l'élargissement de la gare, dont le nombre des voies doit être porté de 16 à 31. En même temps, la longueur des quais est allongée de 275 à 300 mètres.

Les deux bâtiments latéraux seront affectés au mouvement des voyageurs, la construction centrale étant réservée aux bagages. Sous la plateforme et sous une partie des quais sera aménagée une vaste gare souterraine, accessible aux voitures par des rampes, et dans laquelle s'effectuera le service des bagages à l'arrivée. Dans un sous-sol intermédiaire, la nouvelle gare comportera une grande salle dans laquelle seront réunis tous les appareils destinés au chauffage des locaux. Les voyageurs trouveront dans les nouveaux locaux des installations de toilette, salles de bains, salons de correspondance, cabines téléphoniques, bureaux de renseignements, etc., etc.

Dans son numéro de février, la revue mensuelle « La Technique des Travaux » donne une description détaillée des travaux d'agrandissement de la gare, description accompagnée de plans et de photographies.

Dans le même numéro, on lira les études suivantes : Les Halles centrales de Reims, par M. N. Forestier, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Directeur des travaux municipaux de la ville de Reims. Immeuble de la Compagnie du Nord, à Saint-Ouen, pour logements à loyers bon marché. L'architecture du béton armé. Une nouvelle traversée sous-fluviale du chemin de fer Métropolitain de Paris, par Gaston Henry, Ingénieur des Travaux de Paris. Le barrage Coolidge à dômes multiples. Quelques considérations sur les anciennes théories de la poussée des terres, traduit et remanié des études du docteur Terzaghi. Bibliographie.

« STEIN-HOLZ-EISEN », l'importante revue francfortoise, publie dans son numéro 6 (7 février 1929), une étude approfondie du livre de M. Sigfried Giedion : « Bauen in Frankreich, Bauen in Eisen, Bauen in Eisenbeton ». D'excellents documents photographiques illustrent l'article — une vue de

la Tour Eiffel, du Pont Transbordeur de Marseille, du Home de l'Armée du Salut (Le Corbusier) et de la Cité Seurat (A. Lurçat).

Suit, dans ce même numéro, une étude importante sur la Construction métallique sans rivetage ». Nombreuses illustrations.

Le numéro 7 (14 février 1929) de la même revue présente de remarquables documents extraits de l'œuvre de l'architecte Prof. E. Fahrenkamp, de Dusseldorf. En outre un projet d'hôtellerie, conçu par un élève de la « Hessische Höhere Bauschule », sous la direction de l'architecte W. Schwagenscheidt.

« DAS NEUE FRANKFURT » aborde sa troisième année, avec les mêmes soucis de présentation et surtout de fonds. Abondante et remarquable documentation sur : l'aérodrome de Francfort, l'usine à gaz de la même cité, silos, usine à coke, entrepôts, centrale électrique. Une étude illustrée de Mme G. Schütte-Lihotzky sur les nouvelles écoles ménagères de la ville.

L'EFFORT ARCHITECTURAL RUSSE semble conquérir l'intérêt des Occidentaux, à en juger par les nombreuses revues spéciales qui analysent ou commentent les réalisations d'U. R. S. S. Citons principalement les revues : « Bouwbedrijf » (T. Van Doesburg), « Roeping » (notre collaborateur Van Haardeveld), « Stein, Holz, Eisen » (K. W. Schulze), « Les Cahiers de Belgique », etc., qui consacrent des études plus ou moins approfondies à ce sujet intéressant.

EDITIONS "TEKHNE"

LA CITE. Première année. (Rare)	fr. 40.—
Deuxième année. (Rare)	30.—
3°, 4°, 5° et 6° années	20.—

Ces volumes peuvent être fournis reliés en pleine toile moyennant un supplément de 15 francs.

LA REVUE « TEKHNE (série d'avant-guerre), collection complète de la 2° année (1912-1913). Beau volume de 516 pages, sur papier couché, illustré de 250 clichés

40.—

L'Art et la Société, par H.-P. Berlage, architecte à Amsterdam. Tirés à part de la Revue « Art et Technique » (septembre 1913-février 1914). Un volume luxueusement imprimé et illustré de 98 clichés

50.—

Le Cœur de la Ville de Bruxelles, par Charles Buls, avec traduction d'une conférence de C. Gürlitt sur la « Conservation du cœur d'anciennes villes ». Une brochure de 24 pages

4.—

L'Abbaye de la Cambre, par G. des Marez

4.—

Paul Hankar (1859-1901), par Ch. Conrardy et Raym. Thibaut. Une brochure illustrée

4.—

Constantin Meunier. L'historique de son monument au travail, par R. Thiry et G. Hendrickx. Une brochure illustrée

4.—

L'Art des Jardins et le nouveau jardin pittoresque, par Louis van der Swaelmen, architecte-paysagiste

2.—

L'habitation coloniale. Sa construction au Congo Belge, par Gast. Boghemans. Une brochure de 20 pages abondamment illustrée

4.—

Matériaux de substitution dans la construction de maisons, par J. Serroen, architecte. Une brochure illustrée

4.—

L'architecture hollandaise, par Luc Paul Haesaerts. Une brochure illustrée

4.—

Il est accordé à tout nouvel abonné de « La Cité », à titre de prime, une réduction de 50 % sur tout achat de livres ne dépassant pas 50 francs.

PRIX DE L'ABONNEMENT à l'année en cours de la Revue « LA CITE » et de son supplément « TEKHNE » : Belgique, 35 francs. Etranger, 50 francs.

Pour s'abonner à « La Cité » ou obtenir des livres, il suffit de verser, dans n'importe quel bureau des postes, au crédit du compte chèques postaux n° 166,21 Revue « La Cité », la somme due et d'inscrire sur le bulletin de versement le titre du livre et les nom et adresse du souscripteur.

LA CITE & TEKHNÉ

la plus importante
revue belge
d'architecture -
d'urbanisme -
et d'art public

LES ABONNEMENTS PRENNENT COURS A PARTIR DU PREMIER NUMÉRO
ILS DONNENT DROIT A UNE RISTOURNE DE 25 FRs SUR NOS ÉDITIONS

AU PROGRAMME DE CETTE ANNEE :

ARTICLES ORIGINAUX ET ETUDES
ABONDAMMENT ILLUSTRÉES SUR

L'ACTIVITÉ ARCHITECTURALE EN
BELGIQUE ET A L'ÉTRANGER.

LA TECHNIQUE URBAINE.

L'ESTHÉTIQUE DES EXPOSITIONS.

LES HABITATIONS A BON MARCHÉ.

LES GRANDS TRAVAUX D'ART PUBLIC.

LA PROTECTION DES SITES.

LES PERFECTIONNEMENTS DE
LA TECHNIQUE CONSTRUCTIVE.

LES INFORMATIONS TOUCHANT LE
MONDE ARCHITECTURAL,
URBANISTIQUE, ETC.

L'ABONNEMENT AUX 12 NUMÉROS FRs 35
A VERSER AU COMPTE CHÈQUES POSTAUX 166.21